



Exercices écrits CRFPA – ENM Mode d'emploi

Les exercices écrits sont à effectuer en salle. Seuls les étudiants ayant obtenus un accord préalable de la coordinatrice de la formation peuvent composer à domicile.

Lors de la composition en salle, une copie et un sujet vous sont remis en début d'épreuve, n'oubliez pas d'indiquer vos noms, prénoms et formation suivie (ENM ou CRFPA)

Retour des copies corrigées :

Les copies corrigées sont à votre disposition le jeudi précédent l'exercice suivant à partir de 14h au secrétariat de l'IEJ.

Aucune copie corrigée n'est envoyée par mèl. Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour récupérer vos copies, vous pouvez :

- demander un tiers de les récupérer pour vous
- nous remettre de l'enveloppes timbrée (210mm * 297mm – timbrée à vos noms et prénoms pour envois des copies).

Obtenir une dérogation pour composer à domicile

Les situations particulières (ex. activités professionnelle aux dates de l'exercice écrit) ou exceptionnelle sont prises en compte.

Vous devez obtenir un accord de principe préalable auprès de la coordinatrice de votre formation :

- CRFPA : marie-christine.noton-loof@u-paris2.fr
- ENM / ENSP-EONG : brigitte.paillet@u-paris2.fr

Attention : seules les copies rédigées sont envoyées au correcteur (il faut que la copie comporte au moins une introduction rédigée et plan détaillé pour faire l'objet d'une correction et être prise en compte pour l'établissement de l'assiduité à la formation).

Pour les étudiants devant justifier de leur assiduité, la participation aux exercices écrits est obligatoire.